

Le Conseil Municipal s'est réuni Mercredi 16 Octobre 2019  
sous la présidence du Maire Alain Marzin

Ordre du jour :

### **1- Contrat d'assurance statutaire :**

Ce contrat garantit la commune contre les risques financiers découlant de ses obligations statutaires( accident du travail, maladie ...)

La proposition de SOFAXIS (courtier) et de la Compagnie d'assurances C N P, majorée des frais de gestion C D G a été retenue, pour un taux de 6,14% , avec un choix pour l'option « Franchise 15 jours en maladie et en accident du travail ».

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **2- Prévoyance : Nouveautés.**

La « MNT » a proposé une solution de remplacer le « contrat collectif » c a d garanties identiques à tous les agents, par le contrat dit « labellisé » celui-ci laisse libre choix à chaque agent de choisir l'option de la base de cotisation et du montant d'indemnisation.

Seule obligation, participation minimum de l'employeur

Le Maire propose au Conseil Municipal une participation de 10€/mois /agent.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **3- Budget assainissement : Décision modificative No 1.**

Les travaux doivent ,dans le budget assainissement être amortis. Les études doivent quant à elles être amorties en même temps que les travaux qui suivent.

Le trésorier propose un amortissement uniked'études réalisées en 2014 soit 4.056€.

Décision modificative : Dépense fonctionnement : +4.056€

Recette investissement : + 4.056€

Avis favorable du Conseil Municipa à l'unanimité .

### **4- Charte d'engagement « HANDIBAT ».**

Le Président de la CCKB , Mr J Y Philippe avait évoqué en Conseil

Communautaire le projet « Handibat » porté par Mr Yann JONDOT, maire de Langoelan (56).

La commune s'engage dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics, ceci dans un souci d'économie et de bien vivre ensemble.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **5- Questions et Informations diverses :**

- **Réflexion sur une acquisition de terrain (Rue Pont put).**

Cette acquisition concerne un terrain de 316m<sup>2</sup>, l'objectif de cette acquisition étant la création d'un parking d'environ 10 places.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mener les négociations avec le propriétaire.

### **Compteur LINKY :**

ENEDIS informe que le déploiement des nouveaux compteurs Linky, va prochainement s'opérer sur la commune, sachant que le Département est déjà équipé à plus de 70%.

La pose s'effectuera selon le calendrier suivant et à partir de l'année prochaine :

**54 compteurs en Février 2020.**

**918 compteurs en Avril 2020.**

**Un dossier concernant le compteur Linky étant disponible en Mairie à la disposition du public.**